



A l'attention
des médecins de famille
de Suisse

Berne, le 20 octobre 2016

Le conseil en diététique ne tombe pas sous le coup de l'évaluation d'économicité de votre cabinet

Madame, Monsieur,

Le système de santé est en pleine mutation, et tout comme vous, nous, les diététicien-ne-s légalement reconnu-e-s, le remarquons chaque jour. Le contrôle des prestations effectuées dans le cadre de transferts thérapeutiques ainsi que l'accroissement constant des tâches administratives ne facilitent pas le travail au quotidien.

En qualité d'Association Suisse des Diététicien-ne-s, il nous importe de vous informer à travers ce courrier qu'en tant que groupe professionnel thérapeutique, nous ne sommes **pas** concernés par l'évaluation d'économicité. Bien que nous effectuions des prestations donnant lieu à remboursement, nous ne rentrons pas dans le même cadre que la physiothérapie, c.-à-d. que selon les informations reçues de la part de santésuisse, la prescription diététique ne tombe pas sous le coup de cette évaluation.

Dans l'intérêt d'une bonne collaboration, mais aussi dans l'intérêt de nos client-e-s qui subissent les conséquences de cette confusion à leurs dépens, il nous tient à cœur de clarifier la situation.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de cette information et vous adressons nos salutations les meilleures.

SVDE ASDD
Association Suisse
des Diététicien-ne-s



Gabi Fontana
Présidente de l'ASDD



Dr. Karin Stuhlmann
Directrice